

CHUZELLES

informations



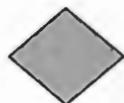
Mai – Juin 2001

N° 54



le mot du maire...

Les mois de mai et juin ont vu de nombreuses animations dans un village nouvellement fleuri par les soins du personnel communal. Je vous rappelle aussi que cette période de l'année est propice à la destruction de l'ambrosie. En ce début de vacances, la municipalité vous présente une esquisse du nouveau « CHUZELLES informations ». En effet, il nous a paru souhaitable que les comptes rendus des conseils municipaux vous parviennent plus rapidement et plus régulièrement. Vous y trouverez le résultat du travail de vos élus. Pour plus d'informations et dans un souci de transparence les dossiers importants sont consultables en mairie. Le maire et son conseil municipal vous souhaitent à toutes et à tous d'excellentes vacances.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2001

L'an deux mille un, le trente et un mai, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombres de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 28 mai 2001

présents: E. AURIC, C. BOREL, M.T. CARRET, M. MOREL, M.T. ODRAT, R. PRAS, A.M. SYLVAIN, C. TERRIER, G. BOURGUIGNON Maire, D. BROUZES, D. CAMUZET, A. CASTRO, G. DI RUZZA, J.M. LUCAS, J. MIELCZAREK, G. NAVARRO, S. RIEU

excusés : A. GODET donne pouvoir à J. M. LUCAS
P. ALLARD donne pouvoir à G. NAVARRO

secrétaire : S. RIEU

Monsieur le Maire ouvre la séance et adresse ses félicitations à :
A. GODET pour la naissance de son fils Florian
A.R. PRAS pour avoir reçu la médaille du mérite agricole

◆ Délibérations

1-commande supplémentaire de tickets repas pour le restaurant scolaire – année 2000-2001 :
(rapporteur: E. AURIC)

En raison d'une augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire, la commande de ticket passée en

septembre 2000 pour l'année scolaire 2000-2001 est insuffisante, il convient donc de procéder à une commande supplémentaire de 1000 tickets. Après en avoir délibéré, les membres présents émettent un avis favorable par 19 voix POUR.

2-tarif du ticket repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2001-2002 :(rapporteur : E. AURIC)

Une circulaire préfectorale informe le conseil municipal des tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public. Une augmentation de 2% maximum peut être appliquée. Après avoir pris connaissance de cette circulaire et en avoir délibéré, le prix du ticket repas est fixé à 20.40F soit 3.110 Euros pour l'année scolaire 2001-2002, à partir du 1/09/2001. Dans le cadre du tarif en Euros, le conseil municipal décide un arrondissement à la centaine après la virgule. Cette décision est adoptée par 19 voix POUR par l'assemblée délibérante.

3-autorisation au maire pour signature des constats de conversion : (rapporteur : M.T. CARRET)

Afin de préparer la commune au basculement du 1/01/2002 à l'Euro, il y a lieu de donner tout pouvoir au Maire pour la signature des divers constats de conversion. Ci-joint le listing des contrats susceptibles d'être concernés. Après en avoir délibéré, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

4-désignation d'un délégué titulaire supplémentaire au SIRCAT(rapporteur : G. BOURGUIGNON)

Le 23/03/2001 le conseil municipal a désigné C. BOREL comme membre titulaire et G. NAVARRO comme membre suppléant pour représenter la commune à ce syndicat. Ultérieurement, une information de ce syndicat nous précisait qu'il y avait lieu de désigner 2 membres titulaires. Après délibération, les membres présents nomment à l'unanimité G. NAVARRO membre titulaire.

5-commission communale d'appel d'offres : (rapporteur : G. BOURGUIGNON)

Lors du conseil municipal du 23/03/2001 il avait été procédé à la désignation des membres de cette commission. Le contrôle de légalité par courrier du 17/04/2001 demande de modifier l'acte. Par conséquent et après en avoir délibéré, la commission communale se composera de la façon suivante en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

Président de droit : G. BOURGUIGNON

Membres titulaires : C. TERRIER
M.T. CARRET
J.M. LUCAS

Membres suppléants : P. ALLARD
A.R. PRAS
J. MIELCZAREK

Cette composition est acceptée à l'unanimité.

6-subventions communales aux associations (rapporteur :G.NAVARRO)

la commission « Associations » présente aux membres du conseil municipal les propositions de subventions pour l'année 2001 :

Association	Subvention
AIDMR	9920F
SPA	2084F
AFIPAEIM	1200F
Association des maires	100F
Prévention routière	100F
Chambre des métiers de Vienne	2400F
Chambre des métiers de Lyon	2400F
Amis de la bibliothèque départementale	250F
Bibliothèque pédagogique	200F
Comité de probation	370F
Centre aéré : animation bénévole en milieu rural	12000F
Ecole de musique	6000F
Centre Mille Loisirs	12000F
Chorale « La clé des chants »	1700F
Harmonie Chuzelles-Seyssuel	1700F
Football club de la Sévenne	4000F
Association familiale	1200F
Club des anciens « Trait d'union »	500F
Gymnastique volontaire	400F
Association des jeunes « Odyssées »	1000F
Rugby club de la Sévenne	2000F
Rugby club de la Sévenne subvention exceptionnelle	1500F

G.NAVARRO donne des explications au sujet de la proposition de subvention au rugby club de la Sévenne. Ce dernier a organisé un tournoi scolaire le 12 mai de 9 heures à 12 heures au stade de Villette de Vienne avec la collaboration de l'académie et du comité de rugby du lyonnais. Le club a dû assurer le transport des enfants et des enseignants des différentes écoles, ce qui a nécessité l'utilisation de 7 cars. Ces transports ont engendré des frais supplémentaires pour le club, c'est pourquoi l'octroi d'une subvention exceptionnelle est demandée :

. Pour Chuzelles, 2 cars ont été mis à la disposition des écoles, soit 2 x 1500F. Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition de la commission « Associations » de verser une subvention exceptionnelle de 1500F.

L'ensemble de ces propositions est soumis au vote et adopté par :

- 16 voix POUR
- 3 ABSTENTIONS

7-subvention animation bénévole en milieu rural (rapporteur :G.NAVARRO)

Monsieur l'adjoint en charge des associations propose de solliciter du conseil général une aide au titre de l'animation bénévole en milieu rural équivalente à la somme de 12000F prise dans l'enveloppe globale réservée aux associations. Après délibération, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

8-restauration d'une vierge en bois et d'une statue à la chapelle St Maxime (rapporteur :M.T. CARRET)

Le conseil municipal du 23 avril 1999 avait délibéré pour une demande de subvention auprès du conseil général pour la restauration de 2 statues faisant partie du mobilier religieux de la chapelle St Maxime. La restauration n'ayant pu se faire dans les délais impartis, il convenait de réactualiser le devis. Celui-ci s'établit comme suit :

- vierge en bois : 3588 F
- statue de St Maxime : 8372 F

- 17 voix POUR
- 1 voix CONTRE
- 1 ABSTENTION

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent un avis favorable par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION.

9-désignation des délégués externes commission CCAS
(rapporteur :E. AURIC)

Suite aux dernières élections municipales, il convient de procéder à la désignation des 4 membres externes représentant les associations d'aide familiale (ou associations familiales), de personnes âgées, d'handicapés. Après en avoir délibéré, l'assemblée désigne à l'unanimité :

- madame MARLIER Chantal
- madame PRUNIER Chantal
- monsieur CARRET Pierre
- monsieur FRANCE Robert
-

Des remerciements sont adressés aux personnes qui se sont portées candidates et qui n'ont pas été retenues

10-programme de voirie SIVOM 2001
(rapporteur :J. M. LUCAS)

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés par l'intermédiaire du SIVOM des 2 cantons de Vienne, pour l'année 2001 « travaux d'entretien et de revêtement des chemins communaux, marché SACER-DUMAS », les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la réalisation de travaux dans la limite d'un montant de 321.000 F, montant communiqué lors de l'élaboration du budget primitif. Il est prévu un deuxième passage de l'élagueuse fin juin début juillet et 8 heures environ de tractopelle pour le curage des fossés.

11-décision modificative n°1 : indemnités maire et adjoints
(rapporteur :M.T. CARRET)

Afin d'appliquer les nouvelles décisions du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à des modifications sur certains chapitres budgétaires :

Section d'investissement :

-*dépenses* :

article 2313 : travaux : - 70000 F

-*recettes* :

article 021 : virement section fonctionnement : - 70000 F

d'où un résultat d'opération de : 0 F

section de fonctionnement :

-*dépenses* :

article 6451 : cotisations URSSAF : + 5000 F

article 6531 : indemnités maire, adjoints : + 59500 F

article 6533 : cotisations retraite Ircantec : + 5500 F

soit un total de + 70000 F

-*dépenses* :

article 023 : virement section d'investissement: -70000 F

d'où un résultat d'opération de 0 F

Les membres présents émettent un avis favorable par :

12-décision modificative n°2 : plantations annuelles
(rapporteur :M.T. CARRET)

Après avoir fait établir divers devis, la commission fleurissement a présenté aux membres présents le budget qu'il lui serait nécessaire. Pour permettre le financement de ces plantations, il est nécessaire de procéder à des réajustements budgétaires.

section de fonctionnement :

-*dépenses* :

article 022 : dépenses imprévues : -8000 F

article 6232: fêtes & cérémonies, plantations annuelles:
+ 8000 F

d'où un résultat d'opération de 0 F

Les membres présents émettent un avis favorable par 19 voix POUR.

13-décision modificative n°3 : matériel pour restaurant scolaire
(rapporteur :M.T. CARRET)

Afin d'assurer un meilleur fonctionnement dans la préparation de certains plats au restaurant scolaire, la commission « restaurant scolaire » propose d'acquérir un robot culinaire. Pour cela il convient de procéder à des réajustements budgétaires.

Section d'investissement

-*dépenses* :

article 2121 plantations : - 7500 F

article 21578 autres matériels : + 7500 F

soit un résultat d'opération de 0 F

Les membres présents émettent un avis favorable par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION.

14-décision modificative n°4 : habillement
(rapporteur :M.T. CARRET)

Il convient de procéder à l'achat de gilets de sécurité pour les employés effectuant des travaux en bordure de route et de pourvoir au remplacement de vêtements de fonction du garde-champêtre. Pour permettre ces achats, il convient d'effectuer des réajustements budgétaires.

Section de fonctionnement

-*dépenses* :

article 022 dépenses imprévues : - 3000 F

article 60636 habillement : + 3000 F

soit un résultat d'opération de 0 F

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

15-décision modificative n°5 : subventions aux associations
(rapporteur :M.T. CARRET)

La commission « Associations » a présenté à l'assemblée ses propositions de subventions. Afin de pouvoir mandater ces dépenses dans leur intégralité, il convient de procéder à des réajustements budgétaires.

Section de fonctionnement

-dépenses :

article 022 dépenses imprévues : - 3024 F
article 6574 subventions aux associations : + 3024 F

soit un résultat d'opération de 0 F

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable

◆ Comptes rendus de divers syndicats

SIRCAT : (rapporteur : C.BOREL)

Réunion d'élection du bureau :

- Président : Mme JARS déléguée titulaire de la commune de Vienne
- 1^{er} vice-président :Mr Gilles PRAS, délégué titulaire de la commune de Seyssuel
- 6 autres vice-présidents, dont Christiane BOREL de Chuzelles

SMESSAV : (rapporteur G.NAVARRO)

Réunion d'élection du bureau :

- Président : Mr CURTAUD adjoint au maire, délégué titulaire de la commune de Vienne
- 1^{er} vice-président : Mr MASSE maire de St Colombe
- 6 autres vice-présidents, dont Gilbert NAVARRO de Chuzelles

SYVROM : (rapporteur JM. LUCAS)

Réunion d'élection du bureau :

- Président : Mr LINAGE, délégué titulaire de la commune de Vienne

SYSTEPUR : (rapporteur JM. LUCAS)

Réunion d'élection du bureau :

- Président : Mr JURY, maire de Reventin Vaugris

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES DU BAS-DAUPHINE : (rapporteur C. TERRIER)

Réunion pour installation des différentes commissions.

C. TERRIER est nommée dans les commissions suivantes :

- Communication
- Plis et adjudication
- Etudes et perspectives

Le 19 juin à 17h à Chuzelles, réunion sur le schéma directeur d'assainissement.

SIVOM : (rapporteur : G. BOURGUIGNON)

Ce syndicat a organisé dernièrement une réunion d'information sur l'intercommunalité. Des membres du SIVOM doivent rencontrer prochainement des membres du district pour envisager les possibilités et notamment celle d'un comité d'agglomération. Au sujet de l'intercommunalité, une réunion intercommunale avec Serpaize, Villette-de-Vienne, Luzinay et Chuzelles s'est déroulée à Villette-de-Vienne. Trois élus chuzellois y ont participé. Cette rencontre s'est avérée très intéressante et souhaite être renouvelée.

SIVU : (rapporteur : M.T. CARRET)

Après l'élection du président, Mr TROUILLIER, adjoint à la mairie de Vienne, Mr KOVACS également adjoint à la mairie de Vienne a été élu en tant que vice-président. Mr PORCHERON maire d'Estrablin a été nommé délégué des communes rurales.

SISLS : (rapporteur : D. BROUZES)

Lors de la dernière réunion, une augmentation des tarifs a été décidée. Après discussion, le tarif d'entrée à la piscine sera de 24 F à compter du 1^{er} juillet 2001. Une augmentation plus conséquente s'effectuera sur la salle de remise en forme. Les tarifs relatifs au droit d'entrée à la piscine pour les écoles n'ayant pas subi d'augmentation depuis 9 ans, une hausse est prévue et a été fixée à 1 euro (soit 6.55957 F).

Ecole de musique : (rapporteur : M.T. CARRET)

La campagne 2000-2001 va se terminer par un léger bénéfice, ce qui n'était pas le cas ces dernières années et cela grâce à l'adhésion à Jeunesse et Sports. Un problème se présente pour la mise en place du bureau à savoir qu'il est prévu dans les statuts que seuls les parents d'enfants peuvent être représentés ou élus au conseil d'administration. Pour l'année à venir, quatre membres ne pourront plus faire partie du bureau. Une assemblée générale a eu lieu, 5 parents étaient présents, le quorum n'étant pas atteint, une deuxième assemblée aura lieu dans le courant du mois de juin pour inciter les parents à faire partie du bureau. Une plus grande motivation est souhaitée afin d'éviter la dissolution de l'école de musique.

◆ Divers

Demandes de subventions:

(rapporteur : G. BOURGUIGNON)

Ces demandes émanant d'associations externes à la commune, il ne pourra pas être répondu favorablement.

Centre de secours : (rapporteur : G. BOURGUIGNON)

Lecture est faite des interventions de :

date	Nbre d'interventions	Nbre d'heures	Nbre de personnes engagées
novembre 2000	3	7.50	8
décembre 2000	6	11.90	16
janvier 2001	3	8.70	8

février 2001	6	23.40	27
mars 2001	2	4.80	6
avril 2001	1	2.70	3

Analyse des eaux : (rapporteur : G. BOURGUIGNON)

Lecture est faite du bulletin d'analyse des eaux en date du 15/03/2001. Ces analyses ne révèlent aucun problème particulier et sont donc conformes.

Location salles municipales au personnel communal : (rapporteur : G. NAVARRO)

G. NAVARRO présente diverses propositions pour permettre la location des salles municipales au personnel communal. Après diverses explications, la solution suivante est adoptée par 13 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

- salle TELECOM : gratuite une fois par an
- ou
- salle du Mille-Club : prix de la salle du Mille-Club moins prix de la salle TELECOM, une fois par an

Espoir Isère contre le cancer :

Vente de brioches les 16 et 17 juin 2001 par des bénévoles

Classement du département de l'Isère en zone à risque d'exposition au plomb : (rapporteur : C. TERRIER)

Mr le Préfet a transmis le 28 décembre 2000 un projet d'arrêté préfectoral proposant de classer l'ensemble du département en zone à risque d'exposition au plomb. Ce projet d'arrêté vise uniquement les mutations relatives aux logements antérieurs à janvier 1948 et il est sans effet sur les logements postérieurs à cette date. Ce projet ainsi qu'un rapport seront présentés prochainement au conseil départemental d'hygiène. Conformément aux dispositions de l'article R.32-8 du code de la santé publique, le conseil municipal est invité à présenter ses éventuelles observations.

ONYX : (rapporteur : G. BOURGUIGNON)

La société ONYX a fait parvenir les statistiques d'exploitation de la déchetterie de Villette de Vienne pour le 1^{er} trimestre 2001. La fréquentation est importante de même que le volume déposé.

Pharmacie : (rapporteur : G. BOURGUIGNON)

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr le Préfet de l'Isère relatif au projet d'ouverture d'une officine de pharmacie.

Rappel : depuis plus de 4 ans, Mme Cécile FRANCOIS a acheté les murs au Belvédère et effectué une demande réglementaire d'implantation d'une nouvelle officine. Les municipalités successives ont appuyé cette demande qui va dans le sens du développement du commerce de proximité pour les chuzellois. Le 27 juillet 1999, une nouvelle loi fixait le minimum d'habitants par commune, pour une création d'officine à 2500 habitants mais laissait entrevoir la possibilité de regroupement de communes. Le 29 décembre 2000, un arrêté préfectoral regroupait la commune de

Chuzelles à celle de Villette de Vienne et Luzinay soit un total de 5104 habitants. Le 28 février 2001, un recours gracieux était transmis à Mr le Préfet par Mme FRANCOIS pour un regroupement Chuzelles-Serpaize soit un total de 3198 habitants, ce qui laisserait l'officine de Villette de Vienne regroupée avec Luzinay pour un total de 3146 habitants.

En date du 18 mai 2001 (reçu le 26 mai 2001) Mr le Préfet donne une suite défavorable au dossier, s'appuyant sur les règlements en vigueur à ce jour. Monsieur le Maire et son conseil municipal déplorent cette réponse négative qui s'appuie sur une carte de découpage de communes de 1998 et ne tient pas compte des efforts de structuration du centre village de Chuzelles ni de l'évolution démographique de la vallée de la Sévenne. Mr le Maire explique que, sans attendre, il a déjà reçu Mme FRANCOIS pour lui réaffirmer un soutien à l'ouverture future d'une officine mais qu'aujourd'hui, priorité est donnée avec l'aide d'un représentant d'une chaîne de produits de grande distribution de trouver un partenaire pour un commerce de proximité, à installer dans les murs actuels, qui apporterait un service aux chuzellois notamment aux plus âgés.

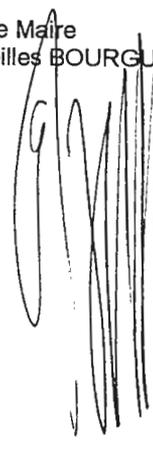
Courriers divers :

Lecture est faite de différents courriers pour informations et de demande de réunion par certaines associations.

La prochaine séance de conseil municipal est fixée au 29 juin à 19H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Gilles BOURGUIGNON






COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2001

L'an deux mille un, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2001

Présents : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CAMUZET, DI RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO, RIEU
Mmes : AURIC, BOREL, CARRET, MOREL, ODRAT, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

Excusés : A..CASTRO donne pouvoir à G. NAVARRO
D. BROUZES donne pouvoir à M. MOREL
A. GODET donne pouvoir à J.M. LUCAS

Secrétaire : S.RIEU

Monsieur le Maire ouvre la séance.

◆ Délibérations

1-Assainissement les Martinières II. (rapporteur G. BOURGUIGNON)

Afin de pouvoir lancer ce programme de travaux, il y a lieu de donner délégation à M. le Maire pour signer toutes pièces nécessaires en vue de la consultation, de la réalisation et de la sollicitation de subventions auprès des organismes concernés : Conseil Général, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Etat...
Après délibération les membres présents adoptent à l'unanimité.

2-Lancer la consultation de 3 entreprises minimum : Pour la réalisation de cette tranche d'assainissement pour un montant inférieur à 300 000 F, une consultation auprès de 3 entreprises sera faite.
Après délibération, les membres présents adoptent à l'unanimité.

3- Mission de maîtrise d'œuvre confiée à la DDE : (rapporteur G. BOURGUIGNON)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement « les Martinières II » à la DDE.
Après délibération, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

4-Eclairage public « Bourrelière » : (rapporteur G. BOURGUIGNON)

Afin de pouvoir lancer ce programme d'éclairage public, il y a lieu de donner délégation à M. le Maire pour signer toutes pièces nécessaires en vue de la consultation, de la réalisation et de la sollicitation de subventions auprès des organismes concernés : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Syndicat SE 38 ...
Après délibération, les membres présents adoptent la proposition à l'unanimité.

- Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour lancer la consultation et la réalisation du projet.
Après délibération, les membres présents adoptent à l'unanimité la proposition.

5-Inventaire communal : (rapporteur M.T. CARRET)
Budget communal : actif au 31/12/1998 : Valeur de l'ensemble du matériel et des bâtiments :16 163 051 F
Délibération est prise pour approbation de l'inventaire selon l'imputation communale. Les services de la trésorerie de Vienne devront procéder aux réajustements comptables selon le tableau joint.

Délibération est prise pour sortir de l'inventaire le matériel suivant :

- camion acquis le 15 mars 1993 pour 125 920 F volé en 1994 valeur de sortie 106 790 F moins-value -19 130 F
- Terrain ZAC des PINS acquis en 1996 pour 625 506 F revendu en 1996 pour même valeur.

6-Budget assainissement : (rapporteur M.T. CARRET)
Valeur du réseau au 31/12/2000 en fonction de tous les travaux effectués depuis sa création, soit : 10 988 413,22 F

7-Délibération modificative relative à celle du 23 mars 2001 pour délégations de missions complémentaires du CM à M. le Maire :

La modification est concernée par le 16° alinéa précisant que le Maire a délégation pour tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle en lien direct avec la gestion des affaires communales,
-est concernée également par le 17° alinéa précisant que le Maire peut régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des contrats souscrits par la commune. En application de l'article L.2122 du CGCT les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

8-Délibération nouvelle pour le tarif du ticket repas au restaurant scolaire annulant celle du 31 mai 2001:

Une circulaire préfectorale informe le Conseil Municipal des tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public. Une augmentation de 2% maximum peut être appliquée. Après avoir pris connaissance de cette circulaire et en avoir délibéré, le prix du ticket repas est fixé à 20.40F soit 3.11 Euros pour l'année scolaire 2001 -2002 à partir du 1^{er} septembre 2001.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

9-Transformation d'une concession trentenaire en concession perpétuelle :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil qu'à la lecture de l'article L.2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les concessions au cimetière communal sont convertibles en concessions de plus longue durée. Dans ce cas, il est défalqué du prix de conversion une somme égale à la valeur que représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à courir jusqu'à son expiration. Vu la demande d'une administrée sollicitant la transformation de sa concession trentenaire n° 132 Plan n°22-IX en concession perpétuelle, le Conseil Municipal doit prendre une décision sur cette possibilité de transformation.

Après délibération, adoptée à l'unanimité.

◆ Compte-rendu de divers syndicats

SICOSEC : visite de la gendarmerie le 13 juillet à 17H30 pour les élus

Centre de secours : 4 interventions au mois de mai – 20,20 heures d'interventions – 16 personnes engagées.

SMESAV : départ de la commune de OYTIER St OBLAS dont les enfants vont au collège de St GEORGES D'ESPERANCHE. Le lycée technique GALILEE demande une subvention pour un mur d'escalade. Collège PONSARD : subvention accordée pour déplacement à la base nautique de St PIERRE DE BŒUF.

SIRCAT : (rapporteur C. BOREL)

Visite des 5 établissements dont 2 à MALISSOL et PONT-EVEQUE (bâtiments neufs bien équipés) St MAURICE L'EXIL (bâtiments vétustes, plus anciens, 30 ans d'existence) Investissement prévu 30 000F immédiatement – peut-être, extension des activités. Un projet de construction est en cours. Réflexion autour des handicapés pour leur intégration dans le monde du travail ; il ne faudrait pas les oublier dans les subventions ni lors de leurs manifestations annuelles. Prochaine réunion début septembre.

PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (SIGETU) :

(rapporteur G. BOURGUIGNON)

L'agglomération viennoise et ses problèmes de déplacements notamment le transit routier, les liaisons entre communes et ville-centre et les déplacements domicile-travail. Les actions à définir, renforcées par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13/12/2000 devront intégrer :

l'amélioration de la sécurité de tous les déplacements, la mise en place d'une tarification pour l'ensemble des déplacements, la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs, l'encouragement pour les entreprises et collectivités à favoriser le transport de leur personnel, l'organisation du stationnement sur voirie et dans les parcs publics, le transport et la livraison des marchandises afin de maintenir les activités commerciales et artisanales. Notre commune est incluse dans le périmètre de réflexion de cette démarche pour participer au comité de pilotage du PDU.

Intercommunalité

Réunion sur l'Intercommunalité à LUZINAY le 9 juillet 2001 avec les communes de la Sévenne + SEYSSUEL et SEPTEME.

SIVOM

Périmètre du SIVOM divisé en 3 groupements pour avancer sur le sujet dont la Vallée de la Sévenne : délégués : G. Bourguignon, C. Terrier, MT Carret.

COMITE D'EXPANSION :

4 comités sur l'Isère. Objet : développement économique. Renouvellement des membres du bureau. Restons attentifs au contournement OUEST et EST de LYON ainsi qu'au trafic ferroviaire (feroutage)

SIVOM :

- « GABOU » au SENEGAL

Partenariat depuis 1993. Rappel des contributions effectuées : pompes manuelles dans les jardins des femmes – panneaux solaires à la maternité de Gabou – mur de clôture de l'école et WC pour les élèves – Voyage en octobre 2001

Faut-il poursuivre et remonter un comité de pilotage ? Travaux importants – achats de matières premières, achat de véhicules.

- Fauchage

Entretien des chemins + aire de pique-nique prévu.

◆ Divers

Dérogations annuelles scolaires pour enfants non domiciliés sur la commune : acceptation sous certaines conditions – avis des enseignants – gestion du nombre d'élèves déjà scolarisés : effectifs importants soit 93 à l'école primaire et 113 à l'école maternelle – inscriptions avant la rentrée mais marge de manœuvre obligatoire pour les arrivées en cours d'année.

Maternelle : nouvelle demande : avis défavorable

Elémentaire : renouvellement : avis favorable sous réserve que les parents acceptent la séparation des 2 enfants.

Ecoles : remerciements pour travaux divers effectués.

Mouvement des institutrices : bouquet de fleurs pour les 3 départs + le mariage.

Accueil des nouveaux enseignants à la rentrée.

Somme de 4000 F dérogée par école par la mairie en sus des 205 F par enfant.

Cette année, un effort a été fait pour l'achat de 6 ordinateurs pour la primaire et, pour la maternelle, compte

tenu des effectifs, nouvel achat de tables, chaises et bancs pour un montant de 5428 F

Le Conseil Général, par son courrier reçu le 22 juin 2001, informe la collectivité sur la gratuité du transport scolaire aux élèves ayants droit à compter de la rentrée scolaire 2001/2002. Dans ce cadre, les élèves ayants droit qui s'acquittaient de la participation familiale annuelle au titre d'élève subventionné à 380 F pour l'année scolaire 2000/2001 bénéficieront désormais de la gratuité du transport scolaire sous réserve d'une distance minimale de 3 Km en zone non urbaine entre le domicile et l'établissement scolaire. Les cartes de transport qui s'achetaient en perceptions doivent être désormais retirées gratuitement par les élèves dès la rentrée auprès des établissements scolaires en même temps que les étiquettes nominatives.

Restaurant scolaire : le robot acheté donne satisfaction. Demande d'une prise électrique. Faire venir un électricien pour mettre aux normes. M. COTTAZ-CORDIER architecte, doit répondre et faire intervenir M. BAZIN pour problèmes divers de travaux : siphon, évacuations, ventilation, électricité et l'entreprise CHATAIN pour l'humidité des murs.

Mille Loisirs – Centre aéré : une rencontre avec les responsables de ce centre a eu lieu ce jour. Pas de trav aux dans le local du restaurant scolaire cet été. L'occupation de la cantine peut donc être accordée pour la 5^e semaine aussi, à condition qu'ils gèrent eux-mêmes les repas des enfants.

Bibliothèque : réunions avec les communes voisines et visite de la bibliothèque de LUZINAY ayant un nombre d'habitants approchant du nôtre et percevant 20000 F/an de cotisations et subvention. Voir également celle de St ROMAIN en GAL..

Forum des associations : 16 Associations seront présentes. Spectacles et animations devaient être précisés par écrit. Vers le 10 juillet, relancer à nouveau. La salle Télécom ne sera pas libre le 22.09.01.

Demandes de subventions : les ressources financières de la commune ne permettent pas de donner satisfaction aux demandes externes.

Photocopieur à disposition des associations : pointage à faire des copies et dispositions à prendre.

Numérisation du plan cadastral :
(rapporteur M.T. CARRET)

courrier du Centre des Impôts Fonciers du 25/06/2001 :

- mise à jour trimestrielle sur support informatique selon la norme EDIGÉO,
- matériel informatique avec imprimante A3 correspondant aux normes sollicitées,
- contacter des bureaux d'études pour saisir les plans des réseaux existants (voirie, assainissement, éclairage, poteaux d'incendie, eaux pluviales...)
- prestataire déjà retenu : voir avec Conseil Général, l'Association des Maires, DGI...

Informatique : site Internet. Mise à jour constante. Matériel Info (voir G. Di Ruzza)

Téléthon : Lecture est faite du courrier du 21 juin 2001 demandant une participation au conseil municipal de CHUZELLES. But de l'action : progresser dans la recherche des maladies génétiques. 341 communes iséroises en 2000 ont créé une animation dans leurs villages.

ONYX : statistiques d'exploitation de la déchetterie de VILLETTE de VIENNE 1^{er} trimestre 2001 :
VILLETTE de VIENNE : 667 entrées – LUZINAY : 755 –
SERPAIZE : 498 – CHUZELLES : 637
soit au total 1340 m3

Rappel : La location des bancs et chaises de l'Association Familiale demeure associative. Pour la mise à disposition, il y a lieu de se rapprocher de la personne habilitée par cette association.

commission communication et informations :

Forum du 22 septembre : associer le maximum de personnes à cette manifestation marquant le 100^e anniversaire de la création des associations Loi 1901

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 30 juillet 2001

Le Maire
Gilles BOURGUIGNON



Bulletin tiré à 750 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°54 Dépôt légal – Juin 2001



CHUZELLES



salle du mille club : 10h00 - 18h00

11h00 - inauguration du Forum et de la salle "télécom"

11h45 - lâcher de ballons pour le centenaire de la loi 1901

12h00 - verre de l'amitié

14h00 - 18h00 - animations des associations

Animations, buvette, restauration toute la journée

Parking conseillé : place de la mairie et place de l'église